

## Annexe 1 – Axe 3 - Fiche action n°1

### **INTITULE DE L'ACTION : accompagnement global des publics en sortie de squats et bidonvilles**

#### **Description de l'action**

Le phénomène des personnes et des familles en situation d'habitat précaire relevant du droit commun dans l'accès au logement a pris de l'ampleur sur le territoire métropolitain depuis ces dix dernières années.

Parmi les publics vulnérables, on trouve les personnes vivant en squats et en bidonvilles dans une situation sociale dégradée.

Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en œuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Ces solutions passent par la création d'Espaces temporaires d'insertion (ETI) et de Logements temporaires d'insertion (LTI), dispositifs expérimentaux visant l'insertion durable vers le logement autonome des occupants de squats.

Les ETI sont des petits lieux de vie collectifs, composés d'unités de vie familiales de type bungalows, gérés par un opérateur en charge de la gestion locative et de l'accompagnement social des personnes accueillies. La durée de séjour dans ces SAS vers le logement pérenne est de 6 mois renouvelable 2 fois, soit 18 mois maximum.

Les LTI sont des biens publics (propriété métropole ou ville), vacants en attente d'un projet d'aménagement ou autre, mis à disposition temporairement de familles en situation de squats et désireuses de s'installer durablement en France, avec un accompagnement social là encore vers le logement pérenne.

Pour la Métropole, on recense 91 squats ou bidonvilles représentant 1183 personnes. 710 personnes sont originaires de l'UE. On comptabilise 248 enfants dont 109 scolarisés

L'offre de LTI et d'ETI s'est particulièrement développée avec 21 logements en LTI soit 140 places et 100 places en ETI pour 24 logements (mobil-home). L'implantation de LTI et ETI se concentre sur Bordeaux, Bègles, Floirac et Mérignac.

Depuis le début de l'action 77 ménages ont été suivis ce qui représente 314 personnes dont 98 mineurs.

Il s'agit ainsi de renforcer les actions dédiées à l'accompagnement des ménages vers le relogement durable (mobilisation de biens et accompagnement des ménages).

Cette action a ainsi pour finalité de renforcer les accompagnements des personnes vers un parcours social de l'habitat adapté à leurs besoins et à leurs capacités.

Cette action portée par Bordeaux Métropole & cofinancée par l'Etat depuis 2020 se poursuit durant la période 2024/2027.

#### **Objectifs**

- Développer la contribution métropolitaine à la stratégie de résorption de l'habitat précaire en squats et bidonvilles et du sans-abrisme en activant l'accès aux droits des personnes identifiées par les partenaires
- Contribuer à renforcer les capacités d'accès au logement autonome et durable des publics vulnérables en situation d'habitat précaire par un accompagnement social ciblé

- Prévenir les situations à risque liées à l'habitat précaire en squats et bidonvilles (phénomène de dégradation sociale des conditions et des parcours de vie observé dans les situations chroniques de sans-abrisme)

#### Public cible

Personnes et familles en situation d'habitat précaire identifiées dans les diagnostics sociaux de squats établis par les partenaires dont les CCAS des communes de la métropole, éligibles aux dispositions du droit commun en matière d'insertion au logement et socio-économique

#### Partenaires institutionnels et associatifs

Diaconat, Centres communaux d'action sociale, Maisons départementales des solidarités, GIP Bordeaux Métropole Médiation, services de l'Etat et opérateurs dédiés (SIAO)

Les diagnostics sociaux seront réalisés par les partenaires sociaux, prioritairement par le COS qui est l'opérateur désigné par les services de l'Etat.

#### Calendrier (début de l'action et durée)

L'action se déroule sur la période 2024/2027.

L'action se déroule dans le cadre d'accords-cadres avec l'association du Diaconat, sur une période de 4 ans.

Bordeaux Métropole s'est dotée de 2 accords cadre : l'un technique (installation, maintenance et enlèvement des unités des ETI), l'autre social (gestion des sites et accompagnement social).

#### Coût de l'action et cofinanceurs

=> Coût réel : 1 225 000 €

Cofinanceurs	Coût réel de l'action
Bordeaux Métropole	1 075 000 €
Etat – Pacte des solidarités	150 000 €
<b>Total</b>	<b>1 225 000 €</b>

La Métropole sollicite au titre de cette action sur la base du coût éligible **un cofinancement de 150 000 €** pour la première année, à renouveler à minima sur les années suivantes.

#### Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes et familles accompagnées au 31/12/2023
- Nombre cible de personnes et familles en accompagnement au 31/12/2024
- Nombre de parcours insertion par le logement et l'emploi proposé
- Durée de mise en œuvre des opérations techniques et sociales
- Durée mini, moyenne et maxi de l'hébergement temporaire proposé par la métropole
- Nombre et typologie des sorties positives : nombre de ménages vers le logement, nombre de ménages sortis vers l'hébergement, nombre de ménages comptant au moins une entrée en formation professionnelle ou en emploi, nombres de ménages retournés dans le pays d'origine.
- Taux de scolarisation des enfants
- Taux de rotation des logements temporaires d'insertion